

EPA et EP

UN DROIT PAS UNE FORMALITE

La campagne EP et EPA démarre le 3 février déroule sur le 1er quadrimestre 2025.

Cette année 2 entretiens distincts :

L'Entretien professionnel et l'Entretien Professionnel Annuel.
Ces 2 entretiens différents nécessitent 2 rdv sur Sirhus avec une pause respiration entre les 2.

Retrouvez les documents dédiés à ces entretiens dans SIRHUS
Pensez à compléter toutes les zones qui vous sont accessibles

Entretien Professionnel :

L'EP concerne **tous les agents de droit privé et de droit public** totalisant une ancienneté de 24 mois en continu. Il permet de faire un point d'étape sur votre projet professionnel et individuel y compris à l'externe de FT.

C'est un temps de dialogue où vous et votre manager partagez sur votre parcours professionnel et vos souhaits d'évolution .

*Restons ZEN !
Pas d'obligation de formuler un
projet professionnel ou de
souhaits d'évolution
Profitez de cet entretien pour
explorer de nouvelles pistes.*



[Fiches pratiques de l'Entretien professionnel](#)

LES QUESTIONS UTILLES À SE POSER EN AMONT :

- Ai-je un projet professionnel ?
- Des pistes d'évolution ?
- Comment je me projette à moyen/ long terme (1 – 5 ans) ?
- Quelles sont les opportunités qui pourraient s'offrir à moi ?

AU SEIN DE MON EMPLOI :

- Puis-je explorer de nouvelles activités et me confronter à de nouveaux environnements ?
- Puis-je enrichir ma pratique et expérimenter des activités nouvelles ?

- Puis-je me spécialiser sur un domaine afin d'acquérir une expertise ?
- Puis-je conduire un projet/une action ?

**MON SOUHAIT D'ÉVOLUTION
EST-IL RÉALISTE
ET RÉALISABLE
AU REGARD DES
ORIENTATIONS
DE L'ÉTABLISSEMENT ?**

Etsi on en parlait ?

Entretien Professionnel Annuel :

L'EPA concerne **tous les agents de droit privé et droit public** en CDI sans condition d'ancienneté et en CDD de 12 mois consécutifs minimum à la date de fin de campagne.



Vous bénéficiez, d'un temps dédié de deux heures pour la préparation de votre EPA avec la possibilité de le planifier à votre convenance.

Il s'agit d'un moment d'échange qui se veut constructif, entre vous et votre manager pour :

- Etablir le bilan de l'année écoulée,
- Définir vos perspectives d'évolution à FT et hors FT
- Co construire des plans d'action et des contributions.
- Identifier, actualiser, valoriser vos compétences.
- Définir le plan de développement de compétences nécessaire à vos activités.

Lien vers la [CCN](#)

Connaissez vous le recours possible auprès
de la Commission Paritaire
Nationale de Conciliation (CPNC) ?

*Des questions ?
Des interrogations ?
Contactez nous*



**Vous vous retrouvez dans nos valeurs,
Rejoignez-nous dès maintenant !**

[ADHERER EN LIGNE A LA CFE CGC](#)

La CFE-CGC représente les Techniciens, Agents de maîtrise et Cadres A
partir de D1, Coefficient 551 ou Statut public niveau 2,2

Si tu es éligible*
Article 20.4,

ton manager peut te
proposer un
Plan d'Action Partagé.

Nous t'invitons à l'accepter,
et même à être force de
proposition.

C'est un incontournable en cas
de situation de recours de non
promotion.

Celui-ci se doit d'être réaliste,
réalisable et mesurable.

*L'information apparaît
dans ton document
EPA disponible dans
Sirhus : Document
EPA/Paragraphe
perspectives
(Selon le 20.4 de la CCN).